

EXPERIAL CONSEIL

**Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de la
région de LILLE et à la compagnie régionale des commissaires aux comptes des Hauts de
France**

**au capital de 600 000 Euros
3 rue Paul Bert 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE
RCS BOULOGNE SUR MER 322 235 474**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
UNANIMES DES ASSOCIES DU 19 DECEMBRE 2025**

LES SOUSSIGNEES :

- La Société **AUXO**, société de participations financières de profession libérale d'expertise comptable et de commissariat aux comptes par actions simplifiée au capital de 2 751 144 Euros, dont le siège social est à SAINT MARTIN BOULOGNE (62280), 3 rue Paul Bert, immatriculée au RCS de BOULOGNE SUR MER sous le numéro 888 405 503, représentée par Monsieur Jean-Christophe MAILLARD, Président, et Monsieur Laurent FLAHAUT, Directeur Général,

Titulaire de 3 174 parts sociales n° 1 à 3 174 de la Société,

- Monsieur Corentin **FUMERY**, demeurant à NEUFCHATEL HARDELOT (62152), 17 Allée des Palombes,

Titulaire de 1 part sociale n° 3 175 de la Société.

Détenant ensemble 3 175 parts sociales des 3 175 composant le capital social, soit la totalité des parts sociales de la Société EXPERIAL CONSEIL, agissant en qualité de seuls et uniques associés de ladite société, conformément aux dispositions légales en vigueur et à celles de l'article 19 des dispositions statutaires.

Etant ici précisé :

- Que les membres du CSE ont été régulièrement informés des décisions devant être prises,
- Que la Société STC AUDIT ET CONSEIL, Commissaire aux Comptes de la Société, a été régulièrement informée des décisions devant être prises.

Ont pris les décisions suivantes relatives à :

- Nomination de Monsieur Corentin FUMERY en qualité de cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Paraphe


Paraphe


DS


PREMIERE DÉCISION

Les associés décident de nommer à compter de ce jour en qualité de cogérant :
Monsieur Corentin Frédéric FUMERY
Né le 07 Mars 1996 à SAINT OMER (62500)
Demeurant à NEUFCHATEL HARDELOT (62152), 17 Allée des Palombes.
Régulièrement titulaire du diplôme d’expertise comptable, et inscrit au Tableau de l’Ordre.
Pour une durée illimitée.

Monsieur Corentin FUMERY exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Monsieur Corentin FUMERY est à l’instant intervenu aux présentes et a déclaré :

- Accepter expressément les fonctions de gérant à lui dévolues,
- Ne pas être frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d’exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par les associés sera conservé dans les archives de la société.

Fait à SAINT MARTIN BOULOGNE
Le 19 Décembre 2025

SIGNATAIRES	PARAPHES	SIGNATURES
La Société AUXO Représentée par M. Laurent FLAHAUT et M. Jean-Christophe MAILLARD	Paraphe JCM Paraphe LF	Signé par : Jean-Christophe Maillard 1CDD85C2D58D4E8... Signé par : Laurent FLAHAUT C1BA4BC06655453...
M. Corentin FUMERY	DS LF	DocuSigned by: Corentin FUMERY E4AEF4B506A74A9...